

INFOS-LACAUGNE



BULLETIN MUNICIPAL MAI 2009

MAIRIE
DE
31390 LACAUGNE



Tél. : 05.61.87.86.98

INFOS MUNICIPALES

LES TRAVAUX :

Quelques « bricoles » ont été réalisés par les ouvriers du SIVOM : réfection de la clôture et des portails du square, rénovation du Christ en croix du cimetière, vitrage et peinture des menuiseries de la sacristie.

Tout le monde a certainement remarqué l'horloge et son cadran lumineux qui, enfin, « donne vie » au clocher. Pour en terminer avec l'église, à venir la restauration des vitraux (13186 €) et le remaniement de la toiture inférieure (20000 €).

Le budget étant très serré, il n'est pas prévu d'autres chantiers pour cette année.

Un rappel indispensable : le montant total des travaux engagés pour la rénovation de l'église s'élèveront à : 186 091 € ; 107 394 € sont des subventions et remboursement de TVA , le reste (78 697 €) représente la part financée par la commune sur ses fonds propres et emprunts.

LE BUDGET 2009 :

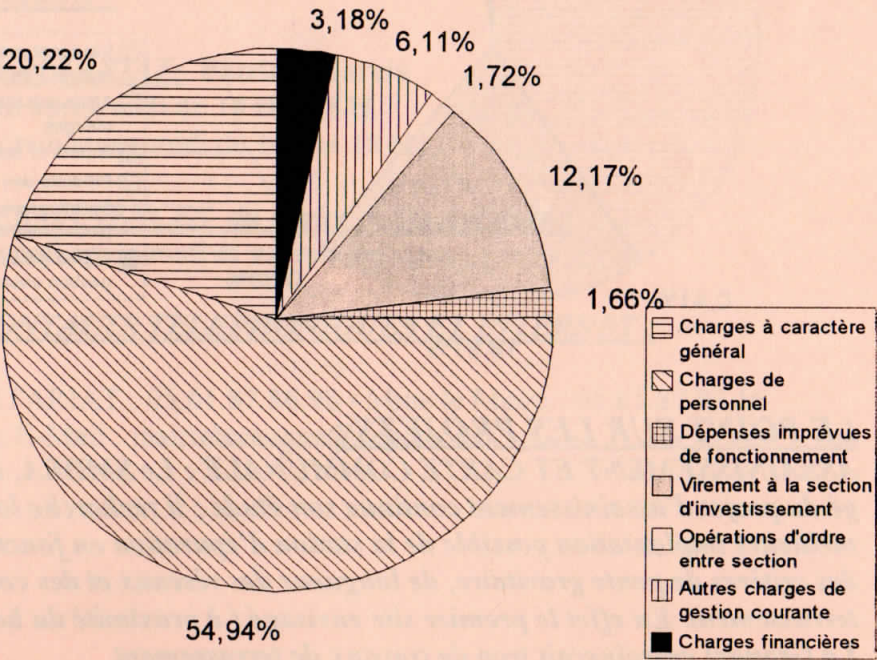
Comme l'an dernier il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le Conseil Municipal a estimé que ce n'était pas le moment compte tenu des difficultés que les ménages rencontrent et du fait de la création de la TEOM par la Communauté de Communes du Volvestre (voir le dernier « Ensemble » N° 30, disponible en Mairie).

Cependant, lors d'une réunion de travail le 25 mars, la commission du cadastre en présence d'un agent de l'Etat, a révisé les bases de certaines habitations . Ces bases tiennent compte de trois critères : la catégorie qui peut varier de 1 (grand luxe) à 8 (très médiocre), la surface calculée à partir de la surface réelle et de l'équivalence superficielle (éléments de confort) et le correctif d'ensemble établi en fonction de l'état d'entretien et de la situation du bien. Ainsi une maison qui aurait subi des agrandissements ou des aménagements serait « révisée ». Pour ce faire le Centre des Impôts envoie un formulaire type « H1 » au propriétaire que ce dernier renvoie après l'avoir complété.

Un aperçu de la section « Fonctionnement »-Dépenses en € :

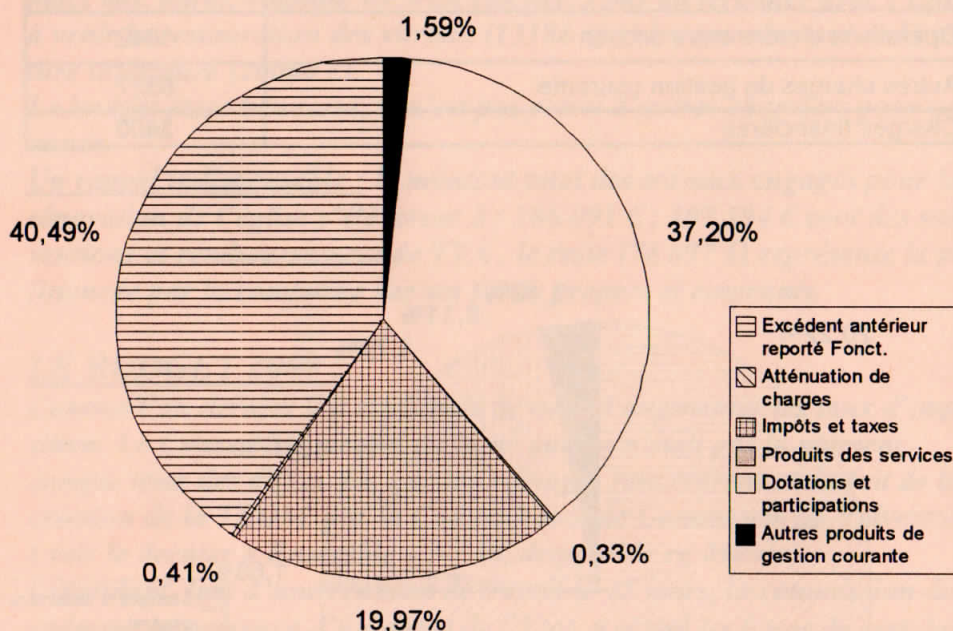
Remarque : L'augmentation des charges de personnel, par rapport aux années précédentes, s'explique par le transfert à la ligne 2 des dépenses liées au SIVOM,, d'un montant de 28000 €, qui figuraient les années précédentes à la ligne 1 « Charges à caractère général ».

Charges à caractère général	21600
Charges de personnel	58700
Dépenses imprévues de fonctionnement	1770
Virement à la section d'investissement	13000
Opérations d'ordre entre section	1842
Autres charges de gestion courante	6527
Charges financières	3400



Un aperçu de la section « Fonctionnement » - Recettes en € :

Excédent antérieur reporté Fonctionnement	48867
Atténuation de charges	500
Impôts et taxes	24100
Produits des services	400
Dotations et participations	44900
Autres produits de gestion courante	1920



LE POINT SUR LES PROJETS :

ASSAINISSEMENT ET CARTE COMMUNALE : Le SMDEA, chargé du projet d'assainissement continue son étude ; il recherche la meilleure implantation possible de la station d'épuration en fonction des critères de pente gravitaire, de longueur des réseaux et des coûts de terrassement. En effet le premier site envisagé (à proximité du bois de La Grange) entraînerait trop de travaux de terrassement.

Une fois le dossier technique « bouclé », les travaux pourraient débiter avant la fin de l'année si l'attribution des subventions se confirme. De plus, une modification de la carte communale est en cours (enquête publique close le 23 avril) afin de faire coïncider les zones constructibles et les réseaux d'assainissement.

RAPPELS de Mme Le Maire : « Trions nos déchets ! » et consultez le bulletin d'information « Ensemble » de la Communauté de Communes N° 30, fort instructif sur le sujet !
(numéro déjà cité en page 2 pour la TEOM)

Avant tout type de travaux (rénovation, neuf...) il est indispensable de venir se renseigner en mairie sur les documents utiles à la conduite du projet.

En cas d'aménagement entraînant une modification de la surface habitable il est obligatoire d'en informer les services de l'Etat grâce au formulaire « H1 ».

LA MAIRIE :

LE SECRETARIAT: Patricia Garcia

Le Lundi après-midi de 14 H à 18 H

Le Mercredi après-midi de 14 H à 18 H

LES PERMANENCES du Maire et des Adjointes :

Le Mercredi après-midi et sur rendez-vous

LES CONTACTS TELEPHONIQUES ET INTERNET :

SECRETARIAT : 05.61.87.86.98 - Mme le Maire : 05.61.87.83.16

Adresse E-Mail : mairielacaugne@cegetel.net

INFO VILLAGE

INFOS VILLAGE : Collecte des ordures ménagères les jours fériés.

N'ayant pas eu lieu le Vendredi 1er mai, elle se fera cependant le **Vendredi 08 Mai**. Vous pouvez donc sortir vos bacs gris ce jour là.

NOUVEAUX ARRIVANTS :

Madame CARON Anne-Marie et son fils CABARTIER Eric vont habiter leur pavillon, en cours d'achèvement, à la sortie du village route de Lézat.

On leur souhaite une bonne installation.

ANIMATIONS—INFOS DIVERSES :

Le 24 Mai : Journée « Bienvenue à la ferme » de Cassagne ; marché de producteurs (fleurs, plants de légumes bio, vins, charcuterie, miel, truites bio, fromages, croustades, confitures et sirops) et artisans (tabliers, bijoux, nichoirs).

On pourra sur place assister à la fabrication de pain artisanal cuit au bois et se restaurer avec les produits locaux.

Des balades à dos d'ânes intéresseront les petits et des voitures anciennes du club de Frouzins les plus grands.

Contact : 05 61 87 86 73 ou 06 21 50 85 43

Pour les amateurs de jeu de fléchettes : un club a vu le jour à Bax et propose des soirées tous les mercredis à 20 heures à la salle des fêtes.

Contact : 06 24 47 42 55

LES JOURNEES NATURE :

Comme l'an dernier, Lacaugne figure au calendrier des « Journées Nature de Midi-Pyrénées ». A l'initiative de la Région, ces Journées se dérouleront du 30 Mai au 7 Juin. Elles ont pour thème le climat et le réchauffement climatique.

A Lacaugne, elles sont destinées à deux types de publics : les scolaires et les adultes.

Pour les premiers, le jeudi 4 et le vendredi 5 juin, il y aura des jeux, expositions ...et autres animations.

Pour les seconds, plus grands, cela se passera en soirée :

-le mercredi 3 juin à 21 h, salle du préau, il sera question de l'Opération Programmée d'Aménagement de l'Habitat conduite par la Communauté de Communes du Volvestre avec les aspects énergétiques et les aides financières.

-le jeudi 4 juin, même heure et même endroit, Le Pays du Sud Toulousain présentera le Plan Climat-Territoire.

Pour plus de renseignements : 05.61.87.83.16 ou le site : www.midipyrenees.fr

INFOS ASSOCIATIONS

L'ACCA : Chronique cynégétique de notre rurale commune - de la Passion à la Raison.

Passion : Etat affectif et intellectuel assez puissant pour dominer la vie mentale. Affectivité violente qui nuit au jugement.

Notre ACCA peut s'enorgueillir de posséder un territoire de chasse idyllique, vallonné mais sans trop, boisé mais sans excès, construit mais sans profusion... Le chasseur traditionnel devrait, sans grand effort et avec beaucoup d'enthousiasme, y pratiquer à souhait son sport de prédilection.

Cependant, les émotions exacerbées des uns, l'omniprésence des autres... la prudence de certains gibiers, l'insouciance d'autres espèces « hautement recherchées »...ne font qu'accroître chez quelques individus émotifs un sentiment d'injustice propice à des conflits de clocher. Les limites bien que clairement définies de notre territoire de chasse, voire de notre réserve, semblent plus floues et les espaces à prospecter moins vastes.

Aussi, dans un souci de préserver et favoriser le développement de la faune sauvage sur notre territoire, la Comité d'Administration de l'ACCA a-t-il décidé de réguler le nombre de ses adhérents en définissant un quota de « chasseurs associés » dont le nombre sera inférieur ou égal à celui des « chasseurs autochtones ».

Raison : faculté qui permet à l'être humain de connaître, juger et agir conformément à des principes. Jugement en accord avec les faits.

Chasseurs, c'est donc sur ces nouvelles bases qu'il vous faudra privilégier l'émotion sans susciter la passion, en un mot faire appel à la raison. Ne pas voir plus loin que le bout de son canon est à proscrire. Seule une politique intelligente de prélèvement, seul un comportement individuel sociétal, seule une harmonie de groupe... nous permettront de valoriser notre espace et notre temps. « Il faut raison garder » disait un de nos illustres Présidents de la République, alors gardons la ! Et prenons pour devise l'expression notoire de Blaise Pascal : « On aime mieux la chasse que la prise ».

Rappel : Les chiens, les chats, les cochons d'Inde, et autres poissons rouges sont certes nos amis mais ne sont pas admis. De grâce, amis propriétaires d'animaux domestiques, ne les laissez pas divaguer en pleine nature ! Pour leur bien, pour le nôtre et pour celui de notre faune sauvage dont l'équilibre déjà si précaire doit rester un de nos soucis primordiaux. Merci.

Info de dernière minute : l'Assemblée Générale de notre ACCA se tiendra le 5 juin 2009 à 21 heures salle du préau à Lacaugne.

LE COMITE DES FETES :

Du nouveau cette année au comité des fêtes : en effet, la réunion extraordinaire du 20 Novembre 2008 a permis de renouveler complètement le bureau

Président : Jean Michel BARAS

Secrétaire : Laurence COURTIL

Trésorière : Stéphanie BURGHARD

Une toute nouvelle équipe avec des « jeunes » s'occupe donc de la fête de LACAUGNE, prévue cette année, du vendredi 24 Juillet au dimanche 26 Juillet 2009.

Au programme des festivités de cet été :

Vendredi 24 juillet : concours de Belote

Samedi 25 juillet : Chasse au trésor pour les enfants

Apéritif animé par des Bandas

Couscous de chez BERNAT

Bal avec le groupe MAYA

Dimanche 26 Juillet : Messe

Concours de Pétanque

Grillades

Bal avec l'orchestre Adrien MIQUEL Junior

nior

Afin d'organiser le mieux possible cette fête, les réservations pour les deux soirées seront obligatoires. Nous comptons sur votre présence.

A très bientôt.

Les membres du comité des fêtes

UN PEU D'HISTOIRE

L'ECOLE :

Depuis Septembre 2003 une classe du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) Lacaugne-Marquefave fonctionne au village.

L'école communale publique a fermé en 1980.

Mais avant, qu'en était-il de la scolarisation des enfants ?

Nous n'avons pas trace d'école ou d'instituteur avant 1839 alors qu'à Latrape elle est attestée depuis 1604 ; en effet les rôles d'imposition font mention d'un salaire pour « le régent des escoles ».

Seuls quelques notables faisaient donner des cours particuliers à leurs enfants.

En 1881 et 1882, les lois Ferry (Jules) rendent l'instruction primaire obligatoire pour les garçons et filles âgées de 6 à 13 ans. L'école publique est gratuite et laïque.

Avant ces lois, en 1833 la loi Guizot a imposé l'entretien d'une école par commune.

Le premier instituteur, M. Pinson, est nommé en 1839. Il perçoit un traitement annuel de 200 francs ainsi qu'un « loyer », dédommagement car il fait classe chez lui ! En outre les parents participent à la rémunération du maître. Si on rajoute les conditions de vie, de travail aux champs, on comprend alors que le nombre d'enfants scolarisés à cette époque soit faible.

En 1844, la commune décide de construire une école sur la place du village entre le vieux cimetière et la route ; elle ne sera achevée qu'en 1849 en raison du manque de moyens financiers de la commune. Le bâtiment, construit à l'économie, présentait des défauts et était mal adapté : ainsi le logement de l'instituteur ne faisait que 42 m² et il n'y avait qu'une seule porte pour le logement et l'école.

Un nouveau projet sera à l'étude en 1862 pour une école et une mairie.

A suivre ...

A RETENIR

Bienvenue à la ferme : le 24 Mai

Journées Nature : 3- 4 et 5 Juin

AG ACCA : 5 Juin

Elections européennes : 7 Juin

Fête des Ecoles : Samedi 27 Juin à Lacaugne

Fête locale : Samedi 25 et Dimanche 26 Juillet

A VOUS LA PAROLE ...